



# Procès Verbal Assemblée Générale 2013

23 mars 2013 – Salle Georges Brassens, Longjumeau

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Syndicale Libre de la Résidence du Bief, a été convoquée le samedi 23 mars 2013 à 14h, à la salle BRASSENS a LONGJUMEAU.

Sur 180 propriétaires ;

64 propriétaires sont présents + (5 arrivés après 14h22)

38 propriétaires sont représentés valablement.

73 propriétaires absents et non représentés

**Sont absents ou non-représentés à l'ouverture de séance :**

**Square Francis Poulenc**

Aube, Lacroix, Princé, Dederen/Pedebos, Guguianu, Rhali/Rigout, Collon, Brinon, Spilak, Vasseur P, Blanchart.

**Square Eric Satie**

*Ezui\*, Teulade\*, Moreau, Cambillet\*, Serva\*, Bocci, Coueraud\*, Malfreyt\*, Teran\*, Colafrancesco\*, Gouin\*.*

**Square Paul Dukas**

Cutard/Terrony, Foulard, Thibault, Mahieddine.

**Square Maurice Ravel**

Puigserver, Duciel, Cotrelle, Ameuil, Vasseur Y.

**Square Henri Duparc**

Georgiou, Attal, Chekhab, Mevel, Dourdoigne, Chokomian, Delaval, Daladoire, Colas, Hulot, Joubert, Paul, Hervé-Ajuelos

**Square Vincent D'Indy**

Maleappane, Finociety, Abichou, Vincent, Benbeniste, Allain, Aymard, Blohin, Calteau/L'henaff, Oubellil, Mougine, Mariot.

**Square Faure**

Coussy/Criaud, Gomis/Tchialla, Brito-De Barros, Lawson/Humbert, Berquier, Goupy, Martinangeli, Nouveau, Zourgani, Wietrich, Rougier, Morel P., Horiot, Deschamps/Kupiec, Morel G., Grossi/Rousset, Nashashibi,

**\* Pouvoirs non-valables**

Comme indiqué dans la notice jointe à la convocation, tous les pouvoirs incomplets, notamment où le nom de la personne recevant le pouvoir n'a pas été indiqué, ont été refusés.

Les personnes inscrites ci-dessus en italique ont bien donné un pouvoir, mais incomplet. Elles ont été considérées comme non représentées.

***Le quorum étant atteint, 64 présents + 38 représentés, soit 102, la séance débute à 14h22.***

## Ordre du jour :

- 1°) Désignation du Président de séance > vote
- 2°) Rapport du Président de l'ASLRB
- 3°) Bilan financier 2012 > vote
- 4°) Election des syndics > vote
- 4° bis) Révocation de M. Siriu en tant que membre du conseil (Article 13-5 des statuts) > vote
- 5°) Point sur les aménagements de la résidence.
- 6°) Information sur le projet de rénovation du local du jardinier, option maison du conseil
- 7°) Budget prévisionnel 2013 et approbation des charges > vote
- 8°) Questions diverses.

## 1°) Désignation du Président de séance (vote).

Un résident présente sa candidature pour la présidence de la séance : M. Valentin.

Il est demandé à l'assemblée de procéder au vote.

A 14h23, 102 présents et représentés prennent part au vote :

- 0 voix présents+pouvoirs contre,
- 0 voix présents+pouvoirs abstention.

M. Valentin *est nommé Président de séance à l'unanimité.*

Le Président de l'ASLRB informe que la séance sera enregistrée, pour les besoins de transcription du PV. Aucun résident présent ne s'y oppose.

## 2°) Rapport du Président de l'ASLRB

Comme il est de tradition au début de notre Assemblée Générale, le conseil se joint à moi pour remercier les personnes présentes, ainsi que les personnes qui auront pensé à nous remettre ou nous faire parvenir leur pouvoir afin que cette Assemblée puisse avoir lieu. Ainsi les efforts du conseil au cours de l'année ne se seront pas fait en vain.

Comme nous n'avons de cesse de le répéter : le quorum fixe l'assemblée. Sans quorum pas d'assemblée.

Le rapport consistera à vous faire prendre connaissance des actions réalisées en fonction des résolutions votées lors de la dernière AG. En fait très peu, il faut croire que lorsque peu de résolutions sont votées, c'est que le travail en amont est fait. Satisfecit pour les membres du conseil.

L'an dernier, un vote de l'AG a accordé au conseil la possibilité de remplacer le jeu situé entre les squares Fauré et d'Indy. Cette demande faisait suite au constat de risque que pouvait à terme représenter la structure. Ce vote servait aussi à permettre au conseil s'il en était besoin d'agir sans avoir à attendre une autre AG, si le risque devenait plus présent.

Partant de cela le conseil prit des renseignements sur ce qui pourrait être envisagé. Il apparut rapidement que l'alternative du remplacement n'était pas raisonnablement envisageable. Je sais que certains en étaient déjà convaincu l'an dernier, mais je préfère avoir des chiffres et il s'avère que dans une moyenne basse et compte tenu de la taille de notre structure, de son usage (âge des enfants l'utilisant) et des règles de sécurité, très modulables d'années en années, le budget (dans une moyenne basse je le rappelle) correspond à 10 % du budget de la résidence hors main d'œuvre. Garant des deniers de la résidence le conseil résolu qu'une autre solution serait envisagée : rénover la structure. La mise en place de cette solution se fera avant l'arrivée des congés estivaux.

### **Entretien de la résidence.**

Comme il vous est facile de vous en rendre compte tous les jours, l'entretien de notre résidence se fait de manière sérieuse et régulière. Je tiens à ce qu'il soit su que notre jardinier Mr PINTO ici présent, en dehors du rapport employé employeur (qui concernant la résidence je n'aime pas), reste à tout moment présent disponible et qu'en dehors de ce qu'il réalise pour la résidence en tant que jardinier, il reste présent cette fois bénévolement au service de la résidence en tant que membre de son conseil. Je tenais à le souligner.

Vous avez pu constater qu'une nouvelle tranche d'élagage a été réalisée ces derniers mois dans certains points de la résidence. Comme expliqué l'an dernier, ceci fait partie de la campagne d'entretien et de surveillance du patrimoine

arboricole de la résidence. Cette année comme demandé lors de la dernière AG, je parle sous couvert de Mr Pinto, ces élagages ont été réalisés en tenant compte des diverses configurations de la résidence, notamment visuelles (voisinage).

Pour le reste, une préparation de terrain au niveau du square Moulin qui verra le talus aménagé de plantations rendant l'utilisation de ce talus comme toboggan ou comme passage impossible.

Concernant d'une manière plus administrative les espaces verts, bâtiment, matériels il faut savoir que le bureau est actuellement en train de revoir les contrats d'assurances, afin de les adapter aux conditions actuelles. Avec à terme possibilité de changement de compagnie.

## **TNT**

Certains résidents nous ont fait part de leur impossibilité de capter les nouvelles chaînes de la TNT. Un rendez-vous fut fixé avec l'entreprise qui historiquement s'occupe de notre antenne. Les travaux et modifications ont donc été réalisés. J'espère que les désagréments causés par ce problème n'auront pas été trop gênant ni trop duré.

**FREE** car malgré tout nous en suivons les progrès.

Les attentes des résidents du BIEF sur le sujet de la fibre optique sont encore loin de voir se concrétiser le projet. En effet l'engouement que le développement a à l'époque pu voir naître chez FREE a été depuis nettement refroidit.

Suite à un rendez-vous en Mairie, pour résumer en quelques mots mais en restant suffisamment précis, nous pouvons dire que la réglementation mise en place par l'autorité l'ARCEP ne va pas dans le sens d'un développement rapide. Dans un premier temps, une sorte de mise en concurrence aurait été demandé, FREE devant attendre que la concurrence mette en œuvre leur propre réseau.

Ensuite, la résidence n'est plus vue comme un immeuble, ce sur quoi j'insiste depuis le début, mais en maisons individuelles, ce qui ne vous étonnera pas, cette différence nous fait passer au second rang dans les priorités d'installation. Ensuite, des contraintes de zonage, de densité de population prise en compte pour l'installation. Un découpage assez particulier entraîne aussi certaines complications.

Sans compter que FREE (selon la Mairie) ne semblerait plus aussi motivé qu'au début de l'aventure. Ces priorités de développement trouvant plus d'intérêt dans la téléphonie mobile.

Reste toutefois Orange qui semble trouver en tant qu'opérateur téléphonique historique quelques intérêts dans le développement de la fibre optique.

Toujours selon information municipale, il faut cependant savoir qu'en parallèle les collectivités regroupées dans la communauté d'agglomération Europ'Essonne chercheraient à développer ou développeraient leur propre réseau de Fibre Optique. Seule semble-t-il l'indécision de Orange bloque le projet. En effet, si Orange reprend le flambeau de la Fibre Optique, Europ'Essonne ne développera pas son projet. Dans le cas inverse, ce projet serait mis en œuvre.

Vous pouvez vous rendre compte que l'affaire est loin d'être réglée, et que les soucis de connexion que nous pouvons rencontrer ne seront pas réglés dans un proche avenir.

Je tiens cependant à signaler qu'en dehors des actions que le conseil mène dans le cadre des décisions de l'assemblée, il reste vigilant et actif lorsque des résidents le sollicite. Il s'agit ici de rappeler la péripétie liée à la zone dites « Les graviers ».

Petit rappel :

- Arrivé d'engins de chantier. (entrés par l'autoroute)
- Défrichage d'une parcelle sur le terrain dit « les graviers ».
- Prise de renseignements auprès de la Mairie de Longjumeau. (pas d'autorisation).
- Mobilisation des riverains Longjumeau, Morangis, BIEF.
- Mobilisation et présence de la mairie de Morangis.
- Entrevue réunions RdV Mairie de Longjumeau avec le Directeur des Services de la Mairie.

La police, ainsi que les municipalités, restent mobilisées et attentives.

- Un débat sur l'inquiétude d'apparition de construction en dur se met en place, notamment un mur de soutien protégeant le terrain des « Italiens ». Le Président rappelle que ces terrains sont des friches et sont normalement non constructibles.

Nous avons été informés plus tard, que des parcelles étaient à vendre. Des propositions ont été faites, mais il semblerait qu'elles ne correspondaient pas aux attentes des propriétaires. Mais nous ne désespérons pas d'être recontactés par l'avocate chargée de ces ventes.

## JEUNES

Que serait une AG sans évoquer le problème des jeunes.

J'ai à plusieurs reprises au cours de l'année été amené à les rencontrer, je dois dire que contrairement à ce que l'on peut croire, ils ne sont pas différents de nous. Ne croyez pas en m'écoutant que j'approuve certains comportements ou débordements. Je n'invoque pas non plus la fatalité lorsque je dis que c'est nous qui en héritons et que nous devons faire avec. Il y a peu j'ai pu être informé que certaines incivilités avaient cours dans le square Ravel notamment. Ce qui dérangeait le plus sont les ordures qui jonchaient le sol du parking au départ de nos visiteurs. Différentes solutions ont pu être abordées, notamment le fait de leur exposer ce problème, ce que peu de temps après il m'a été donné de faire. Depuis cette date n'ayant pas de nouvelles sur ce problème, il est possible de considérer que cela a porté ces fruits.

- Certains résidents précisent qu'ils continuent parfois eux-même de nettoyer. Le Président demande à être informé des évolutions. Il rappelle que ce n'est normalement pas au jardinier, ni aux résidents de faire ce nettoyage.

A savoir que depuis 6 à 8 semaines la salle G Brassens a été ouverte et que je crois 3 fois par semaine ces jeunes, le gymnase Courteau serait concerné aussi.

## CIRCULATION

Ce problème est en phase d'étude. Un contact a été pris avec des responsables de la Mairie, je parle principalement des problèmes de la circulation rue DEBUSSY, où la vitesse de circulation y est parfois trop élevée, les lignes blanches sont coupées, et où les règles de priorité des sorties de squares ne sont pas claires.

### Nuisances et Voisinage.

Les problèmes de voisinage, les nuisances sonores je le répète ne sont pas du ressort du conseil.

Certaines actions ne peuvent être menées qu'à l'initiative et par les résidents. En général, entre personnes de bonne volonté, des solutions se trouvent. Conservons l'esprit du BIEF.

Je souhaiterais rappeler aussi que le conseil de la résidence ne perd jamais de vue l'intérêt collectif des résidents du BIEF. Chaque décision prise l'est de manière collégiale. Ces décisions sont le résultat d'un consensus.

Lors de la dernière AG, vous avez été quelques-uns à me faire la réflexion qui consistait à vous étonner de peu de coordination que vous aviez remarqué au sein du conseil dans les différentes interventions qui ont pu être faites par ses membres au cours de l'AG. Lors de la première réunion du conseil qui s'est tenue après l'Assemblée Générale, j'ai fait part de ces remarques au conseil. Ceci dit, nous nous sommes astreint au fil de l'année à retrouver cette entente, cette coordination, même s'il est souhaitable que dans une certaine mesure des avis divergent et permettent ainsi au dialogue d'apparaître, aux points de vue de s'exposer et ainsi de voir se créer un consensus et par le fait que des décisions collégiales soient prises.

Si cette chose simple à très vite été comprise et adopté par une grande partie du conseil, force est de constater que cela ne l'est pas de tous. Ainsi certains auront pu s'étonner, d'autres s'indigner du courrier que chacun a reçu et qui consiste à demander à l'AG la révocation d'un membre du conseil. Cette situation inédite au BIEF, n'est due qu'à un comportement qui rend complexe un fonctionnement qui jusqu'à présent était véritablement collectif. Dans certaines situations, l'individualisme, s'il correspond à une expression personnelle, une nécessité, est un avantage. En revanche s'il ne s'agit que de dénigrer sans tenir compte des autres cela n'est générateur que de situations conflictuelles systématiques interdisant tout travail positif.

D'une manière plus légère, je profite de cette assemblée pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux résidents du BIEF, et leur dire que si des questions se posent, qu'il n'hésitent pas à nous rencontrer, nous essaierons de répondre à leurs interrogations.

## 3°) Bilan financier 2012 (vote)

**M. Macé** remercie Mme **Vasseur** et Mme **Valentin** qui ont effectué la vérification des comptes.

**M. Macé**, Trésorier, présente le bilan de l'exercice 2012. Voir en annexe.

15h28 – **M. Siriu** nous fait part de ses démarches d'enquêtes sur le contenu des contrats d'assurance, concernant l'ASLRB et ses membres. Il fait remarquer que certains contrats ne sont pas à jour, notamment concernant la surface du local du jardinier, et les noms d'anciens représentants de l'ASLRB associés à ces contrats.

**M. Macé** signale qu'il a fait la démarche de récupération de tous les contrats d'assurance, comme il s'était engagé à le faire lors des réunions de conseil, et qu'il est donc surpris que Mr Siriu ait souhaité faire cette même démarche en parallèle. Par ailleurs, M. Macé précise à nouveau, comme cela vient d'être dit lors du bilan financier sur la partie assurance, que tous les contrats allaient être révisés, pour remise à jour et optimisation si nécessaire.

A 15h32, le Président de séance demande à l'Assemblée de procéder au vote. 68 présents + 38 pouvoirs prennent part au vote :

Présents contre	0
Pouvoirs contre	0
Présents abstention	0
Pouvoirs abstention	0

*Le bilan financier de l'exercice 2012 est adopté à l'unanimité.*

## **4°) Election des syndics (vote)**

2 membres du conseil arrivent en fin de mandat : Régis Macé et Hervé Trion. Ces deux syndics se représentent.

1 résident propriétaire se présente au mandat de syndic : Jean-Luc Francart.

A 15h39, 69 présents + 38 pouvoirs prennent part au vote :

- **Régis Macé, réélu à l'unanimité.**
- **Hervé Trion, réélu à l'unanimité**
- **Jean-Luc Francart (15 square Duparc), élu à l'unanimité.**

Les 3 syndics sont élus pour une durée de 3 ans.

## **4 bis ) Révocation de M. Siriu en tant que membre du conseil (Article 13-5 des statuts) (vote)**

En complément de l'ordre du jour, révocation de M. Siriu en tant que membre du conseil.

A la demande des membres du conseil, ce point a été ajouté à l'ordre du jour. Les motifs qui génèrent cette demande figurent sur cette feuille de complément à la convocation à l'AG que tous les résidents ont reçu.

Sur dix-sept membres du conseil, quatorze ont voté pour présenter cette demande de révocation. Trois personnes ne se sont pas prononcées, dont M. Siriu. Les deux autres personnes ont souhaité rester anonymes, car fréquemment absentes du conseil. (l'une d'entre elles quitte le bief très prochainement).

Le Président, M. Bonin ne refait pas la lecture des griefs exposés dans la demande de révocation mais précise que ces motifs ne constituent qu'une partie de ce qui est reproché à M Siriu. Il expose la longue liste des raisons qui rendent difficile voire impossible la tenue des réunions du conseil, puis termine sa déclaration en demandant la mise au vote de la révocation de M. Siriu. Il passe ensuite la parole à M. Siriu afin de lui laisser la possibilité de répondre.

15h45 - M. Siriu fait un retour sur l'AG de l'année dernière. Il confirme ses actions dans la recherche d'architecte pour la maison du conseil. Il s'est fait établir des devis qu'il a aussitôt transmis. Il conteste le fait d'avoir usurpé le titre de président de l'ASLRB. Il précise simplement qu'il est disponible et peut se rendre dans les différents organismes pour traiter les problèmes liés à l'ASLRB, notamment auprès des services de l'urbanisme de la municipalité de Longjumeau. Il déclare avoir rencontré quatre architectes en leur présentant le cahier des charges, contrairement à ce que prétend Éric Bonin. Ce cahier des charges lui a été fourni par M. Chamoux le 31 décembre et c'est avec ce document que M. Siriu a contacté de nouveau les architectes. Après ces nombreuses consultations, M. Siriu estime que le conseil aurait été en mesure de faire un choix pour proposer une décision en AG

M. Siriu s'en prend ensuite aux anciens présidents qui sont à l'origine du départ d'autres membres du conseil dans des conditions qu'il estime douteuses. Il précise que cela fait deux fois qu'un conseiller du square Ravel est poussé à la porte du conseil.

M. Siriu complète son exposé en déclarant que les allégations du président sont fallacieuses et infondées et avertit l'assemblée des risques de mise en situation irrégulière.

M. Le Thiec précise que la consultation des architectes devait se faire avec un cahier des charges unique, commun à tous les architectes, et qui n'a pas été fourni au premier contact. Ce qui a conduit à des présentations de devis très différents, qui n'étaient pas instruits sur la même expression de besoins.

Par ailleurs, M. Le Thiec confirme que la procédure de révocation est parfaitement légale.

Enfin, pour étayer les accusations d'usurpation d'identité du président de l'ASLRB, M. Le Thiec présente un document signé des services de l'EDF et adressés à M. Siriu comme président de cette association.

15h49 - M. Francart demande pourquoi le conseil a attendu si longtemps avant de démettre M. Siriu de sa mission de recherche de devis d'architecte.

Le président Eric Bonin répond que ces mandats sont délégués à des commissions dont les travaux sont relativement longs. Effectivement, plusieurs mois se sont passés avant que la situation soit connue du conseil.

M. Francart insiste sur le fait que le président doit suivre les travaux de chaque commission.

Ce à quoi le président répond qu'il n'était pas informé de l'avancement des travaux menés par M. Siriu.

Le principal reproche du conseil à l'attention de M. Siriu, ce sont des prises d'initiative et des courriers qui n'ont pas été portés à la connaissance du conseil ou du président. Les courriers ont été envoyés au nom du conseil sans validation formelle de son président.

M. Bonin rappelle le mode de fonctionnement du conseil et l'obligation faite à ses membres d'informer son président et de faire valider les courriers.

M. Bonin reproche également M. Siriu de s'être présenté au notaire comme président de l'ASLRB, ce que récuse M. Siriu. M. Bonin précise alors que madame Le Turot, notaire, l'a elle-même signalé au président.

16h04 - M. Crenier défend M. Siriu, en précisant que chaque fois qu'ils se sont rendus ensemble auprès des organismes officiels, celui-ci s'est bien présenté comme membre de l'ASLRB et non comme son président.

Remarque de Mme X: vous nous demandez de statuer sur des événements qu'on ne connaît pas et qu'on ne peut donc pas juger.

Réponse de M. Bonnin: seule l'assemblée, qui a le pouvoir de nommer les membres du conseil, a également le pouvoir de les récuser. D'où cette demande et ce vote.

M. Nozières précise qu'effectivement il s'agit par ce vote que l'assemblée confirme sa confiance au conseil et qu'il existe une jurisprudence de révocation d'un membre d'une association régie par la loi de 1901 pour incontinence épistolaire, ce qui semble être adapté à la situation présente.

16h19 - M. Allou résume les choix qui s'imposent à l'assemblée : soit elle accorde sa confiance au conseil et révoque M. Siriu, soit elle provoque la dissolution du bureau en refusant cette révocation : une espèce de motion de censure.

Précision de M. Macé : pour une révocation, sur le total de 106 présents ou représentés, il faut que 54 présents ou représentés votent en faveur en cette révocation, soit la majorité absolue.

A 16h40, le Président de séance demande à l'Assemblée de procéder au vote. 68 présents + 38 représentés prennent part au vote :

Présents contre	<b>3</b> (Rivet – 22 Satie, Siriu – 13 Ravel, Charles - 3 Duparc)
Pouvoirs contre	<b>0</b>
Présents abstention	<b>18</b> (Gruson – 11 Dukas, Fournet - 21 Dukas, Cipriani – 25 Dukas, Ditzner – 5 Ravel, Crenier/Guedin – 10 D'Indy, Billot – 16 D'Indy, Reinbold Ageron - 12 Fauré, Leroc – 15 Fauré, Cornec – 1 Duparc, Marliot/Poirson – 7 Duparc, Kergustant – 11 Duparc, Francart – 15 Duparc, Guidat – 16 Duparc, Limon – 17 Duparc, Lempernesse – 24 Duparc, Leverageois – 27 Duparc, Guyot – 6 Satie, Dias Domingues – 16 Satie)
Pouvoirs abstention	<b>5</b> (Cartagena - 21 Poulenc, Pecorini – 9 Ravel, Rouabah – 14 D'Indy, Pacot – 13 Fauré, Lamoureux- 14 Duparc)

*La révocation de M. Siriu est approuvée à 80 voix pour, soit la majorité.*

## 5°) Point sur les aménagements de la résidence.

### Talus Moulin

Des préparatifs ont été réalisés par le jardinier. Celui-ci nous informe que le talus sera réaménagé en novembre 2013

### Structure de jeux

Cf. point 2 : Rapport du Président

17h11 : serait-il possible de clôturer l'aire de jeux, comme pour l'aire de jeux face à la Rue du Moulin ? Cette demande est faite en raison de la pente du terrain accueillant cette structure de jeux.

Réponse de Mme Nozières : cela peut poser des problèmes liés à la tonte.

Réponse du Président : la priorité sera donnée à la rénovation de la structure.

## 6°) Information sur le projet de rénovation du local du jardinier, option maison du conseil

4 architectes ont été contactés et ont répondu, mais sans avoir eu le cahier des charges dans un premier temps. Nous avons reçu des devis d'honoraires, mais nous leur avons ensuite transmis tout récemment le cahier des charges.

Nous sommes donc à ce jour dans l'attente de retour sur ce que feraient les architectes pour répondre à ce cahier des charges.

Différents types de solutions seront étudiées : construction en dur, construction modulable, appel à un artisan. La construction envisagée n'excédant pas 170 m<sup>2</sup>, l'appel à un architecte n'est pas obligatoire.

Mr Chamoux fait cependant remarquer que l'intérêt de faire appel à un architecte c'est de pouvoir disposer d'un certain nombre de garanties légales sur les travaux qui seront réalisés.

Mr Lethiec rappelle que l'AG ordinaire 2012 a déjà donné son approbation au conseil pour réaliser une étude sur le projet. Une assemblée générale sera nécessaire ensuite pour valider un projet et approuver un lancement de travaux, avec vote à la majorité des 2/3.

Mr Francart demande le prix approximatif de ce projet, ce à quoi Mr Lethiec répond que c'est justement le but de l'étude de pouvoir chiffrer le projet.

## 7°) Budget prévisionnel 2013 et approbation des charges (vote)

**M. Macé**, Trésorier, présente le budget prévisionnel 2013. Voir en annexe.

Les charges sont proposées à 32€ mensuel pour la 12<sup>e</sup> année consécutive.

80000€ sont réinvestis dans le budget aménagement.

A 17h37, **le Président de séance** demande à l'Assemblée de procéder au vote.

62 présents et 32 représentés prennent part au vote 94 votants :

Présents contre	0
Pouvoirs contre	0
Présents abstention	0
Pouvoirs abstention	0

*Le budget prévisionnel 2013, incluant les charges mensuelles à 32€, est adopté à l'unanimité.*

## 8°) Questions diverses.

17h40 - M. Limon : quelles sont les actions qui ont été menées concernant les enrobés des squares, notamment Duparc ? Nécessité de boucher les trous

Réponse : le conseil va solliciter la mairie par courrier pour venir constater l'état des squares (rdv déjà pris).

17h45 – M. Francart : regards et canalisations vieillissantes – Qui a la charge de leur entretien ? Propriétaire, ASLRB, Veolia, ... ?

17h47 –M. Lampernesse : demande de rappel, dans le journal, de respect du voisinage en matière de nuisances sonores à l'approche des beaux jours.

17h49 - M. Siriu : suspicion de vente de m<sup>2</sup> de terrain collectif en dépit des mandats confiés au Conseil.

17h51 – M. Fernandez : problème fréquent de stationnement de véhicules sur les trottoirs de la rue Debussy, rendant la circulation dangereuse.

Réponse du président : ce point sera signalé à la municipalité lors de la visité planifiée concernant la voirie.

17h54 - M. Boucart : proposition de signaler les parkings publics pour limiter le stationnement sauvage sur la rue debussy.

Plus personne ne sollicitant la parole, **le Président de séance déclare l'Assemblée Générale close à 17h58.**